L'ANTI-MOINE.

28 JANVIER 1790.

L'ANTI-MOINE.

O France ! ô royaume éclairé ! jufques à quand fouffriras-tu dans ton enceinte des maifons monaftiques ? Que tes ordres fe portent dans l'intérieur de ces lieux de débauche ! Qu'ils arrachent le frcc à leurs habitans ! & qu'à jamais ces enfans de l'ignorance de nos peres fe trouvent anéantis.

Si les loix criminelles fe gliffoient chez les moines, elles y dévoileroient mille forfaits. Je pourrois, race clauftrale, expofer aux yeux de toute la nation, une foule de crimes dont vous vous êtes rendus coupables. Mais je m'arrête ; j'abandonne le voile qui mafque vos impunités ; tremblez feulement que votre conduite future m'arrache la parole.

Depuis plufieurs fiecles, les moines fourmillent dans la France. Quel a été le but des fondateurs de cette vermine ? Les uns voulant fe faire un nom, ont facrifié leurs fortunes à la génération de ces êtres dangereux ; les autres, fanatiques, croyant fans cesse avoir vécu dans le péché, fe font faits moines eux-mêmes ; leurs tréfors ont fervis à leur créer des fubalternes. Des troifiemes enfin, jaloux de voir leurs noms gravés dans un temple, ont laissés en mourant des messes à perpétuité.

L'unique emploi des moines paroît être borné

à chanter les louanges du seigneur, & à le prier pour ceux dont l'imbécilité les a enrichis. Pauvres marchands de prieres, les temps où votre hypocrisie conduisoit le peuple & les grands ne sont plus; vous vous êtes engraissés du suc de l'ignorance. Les gens instruits vont vous dépouiller des biens que vous n'avez pas craint de ravir par le moyen de la religion.

Je ne chercherai point ici à prouver l'inutilité des moines, ni même les maux que causent ces insectes; je m'occuperai seulement, leur destruction étant opérée, des moyens de les rendre moins à charge à la société.

Il est prouvé par une longue expérience que rien ne mine tant un empire, que des êtres y vivant dans l'oisiveté. Les moines, expulsés de leurs couvens, n'augmenteront-ils pas le nombre de ces protées, dont la France est remplie? Oui, sans doute; leur existence ne pourroit qu'être funeste aux François; il n'y a qu'un moyen pour nous préserver de cette contagion; c'est de ne point les priver de leur état; il faut en faire des prêtres séculiers, il faut en les employant que leur travail ne nous coûte rien.

En réformant les corps religieux, la nation qui s'empare de leurs revenus, leur doit au moins une pension de 1000 liv. Si l'on multiplie cette somme par le nombre des moines, cinquante millions suffiront d'abord à peine pour payer annuellement cette race ex-monastique.

PLAN.

Tous les eccléſiaſtiques non bénéficiés & ceux qui ne ſont point dans les ordres, quitteront la ſoutane.

Il ſera défendu à tout laïque, juſqu'à nouvel ordre, de ſe vêtir de la robe cléricale.

Tous les bénéfices qui ſont au-deſſus de 1000 liv. ſeront réduits à cent piſtoles.

Les moines, privés de leurs biens, prendront l'habit de nos prêtres ſéculiers. Leurs couvens, dans leſquels ils vivront en communauté, ſeront gouvernés par des adminiſtrateurs que la nation nommera.

Ceux des jeunes défroqués qui n'auront pas fini leurs études, ſeront placés dans les ſéminaires qu'occupoient les eccléſiaſtiques expulſés. Quand la prêtriſe leur ſera accordée ils rentreront dans leurs couvens, qui ſeront des eſpèces de dépôts, d'où on les tirera pour leur donner les places ſuivantes :

Les prêtres & les eccléſiaſtiques bénéficiés ſeront remplacés à leur mort par les nouveaux ſéculiers.

Les places leur ſeront données ſuivant l'âge, le mérite & les fonctions qu'ils auront remplies dans leurs couvens.

Les jeunes gens auront les places les plus pénibles & les moins lucratives.

Les viellards qui paſſent ſoixante-dix ans, ſeront exempts de tout ſervice.

Les perſonnes de mérite, ce qui ſe trouve rarement chez les moines, occuperont des rangs diſtingués.

Ceux qui auront été jadis notables dans leurs maiſons, par des emplois élevés, pourront aſpirer aux premieres places du ſacerdoce.

A chaque inſtitution, les Oratoriens, & les Doctrinaires, en recevront un nombre proportionné à leurs revenus.

Les Mandians qu'on laiſſera éteindre, admetront dans leurs corps, ceux qui aiment la vie auſtere.

Quand les nouveaux Séculiers ſeront tous placés, ſoit aux bénéfices, qui n'exigent point la meſſe, ſoit dans les paroiſſes, un de ces derniers, venant à mourir, ſera remplacé par un Bénéficier, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce que tous les bénéfices ſoient éteints. Alors il ſera permis à tout homme de prendre la ſoutanne, & de poſtuler, comme auparavant, à la prêtriſe.

Que fera-t-on des Freres de la Charité, ces êtres qui ne ſavent pas lire, il faut donner une penſion de ſix cens livres à ceux qui ont atteint

l'âge de 40 ans, trois cens livres à ceux d'un âge inférieur & les congédier.

L'hôpital qu'ils dirigent à Paris, contient deux cents & quelques lits ; s'il étoit adminiſtré comme les autres hôpitaux, ſes revenus pourroient entretenir cinquante malades de plus.

Tel eſt ce plan abrégé qui nous débaraſſera bientôt des anciens habitans des cloîtres. La plupart ne feront point fâchés d'une réforme qui leur rendra la liberté ; car, combien maudiſſent le jour qui a vu leurs vœux ſe former ! Combien, feroient plus heureux, s'ils vivoient dans une médiocrité non ſervile. Tous ne peuvent pas, dans leurs Couvens, aſpirer aux places éminentes ; ceux qui ne ſemblent faits que pour obéir, applaudiront à mes idées ; je n'encours donc que la haine des ſupérieurs & de ceux qui aſpirent à la ſupériorité. Peu m'importe, j'ai rempli le devoir d'un citoyen ; ſi mes jours ſont expoſés, la Nation, pour qui j'ai travaillé, doit me défendre.

Que les Trapiſtes faſſent uſage de l'organe de la parole ; qu'ils ceſſent de creuſer leurs tombeaux. Le Créateur ſuprême n'exige point des hommes le ſuicide ; il ne veut point que nous nous tourmentions pendant notre exiſtence, pour jouir d'un bien que tout mortel poſſédera. J'ai été à Sephon ! Je n'ai pu voir les cadavres errans que renferme ce lieu de triſteſſe, ſans mouiller de mes pleurs le ſol qu'ils foulent aux pieds. Hélas ! des jeunes gens ont frappé mes regards dans ces demeures lugubres ; je croyois n'y trouver que des viellards : ô Ciel ! des jeunes gens renoncer à la

vie ! qui peut les avoir déterminés à quitter la ſociété à laquelle ils ſe doivent ? Des confeſſeurs de ces ames foibles, qui voient par-tout les portes de l'enfer, prêtres inſenſés, vils ignorans, miniſtres imbéciles, étudiez votre religion, connoiſſez-en la beauté ! & ne la rendez pas ſuſpecte en nous prêchant les abſurdités que vous y avez gliſſées.

Ducros, Chirurgien de Bicêtre.